



<b>EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE</b>	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2023</b>  <i>Date de l'annonce publique : 20.01.2023</i>  <i>Date de la convocation des conseillers : 19.01.2023</i>
<p><i>Présents:</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Frank DEMUYSER et Youri DE SMET, échevins MM. Frank COLABIANCHI, Mohamed BEN KHEDHER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Mme Marie-France BEMTGGEN-JOST, MM. Roger MILLER, Gordon BRAUN, Mme Nadine SCHARES, M. Paul HAMMELMANN (points 06-08), Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire</p> <p><i>Excusé :</i> M. Paul HAMMELMANN, conseiller communal (points 01-05)</p>	

**08.A AVENANT AU REGLEMENT DE CIRCULATION : APPROBATION**

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 9 octobre 2014 relative à l'approbation du règlement de circulation de la Commune de Bertrange tel qu'il a été modifié par la suite, approuvée par Monsieur le Ministre du Développement durable le 05.11.2014 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 07.11.2014,

Considérant qu'il y a lieu de modifier dans l'annexe 2 « Disposition particulières », le règlement de circulation en vue de réglementer la circulation dans la rue de Strassen (Partie B : de la N34 jusqu'à la rue des Romains) (CR181) à Bertrange,

Considérant également qu'il y a lieu de modifier dans l'annexe 2 « Disposition particulières », le règlement de circulation en vue de réglementer la rue de l'Etang à Bertrange,

Considérant qu'il y a lieu de modifier dans l'annexe 2 « Disposition particulières », le règlement de circulation en vue de réglementer la rue de du Chemin de Fer, la rue du Kiem et la rue de Mamer à Bertrange,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu le règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014,

avec toutes les voix :

1. approuve l'avenant au règlement de circulation modifié du 9 octobre 2014 de la Commune de Bertrange repris en annexe de la présente,
2. transmet la présente à l'approbation de l'autorité supérieure.

(suivent les signatures)

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Bertrange, le 30 janvier 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 27.01.2023 portant approbation d'un avenant au règlement de circulation de la Commune de Bertrange, approuvée par le Ministère de la Mobilité le 06.02.2023 et par le Ministère de l'Intérieur le 22.02.2023 n°322/23/CR, a été publiée et affichée à partir de ce jour.


Bertrange, le 3 mars 2023



Commune de BERTRANGE



Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre



Georges FRANCK  
Secrétaire